

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le quatorze juin deux mille vingt-quatre à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 31
DATE DE LA CONVOCATION	07/06/2024
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	21/06/2024

OBJET :

Cession appartement 8 place Jean Marcellin

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET ,
Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Zoubida
EYRAUD-YAAGOUN , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent
MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M.
Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M.
Richard GAZIGUIAN , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne
COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Nina CAL , M. Eric MONTTOYA , Mme Christiane BAR ,
Mme Charlotte KUENTZ , M. Eric GARCIN , M. Nicolas GEIGER , M. Elie CORDIER , Mme
Esther GONON

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Olivier PAUCHON procuration à M. Vincent MEDILI, M. Cédryc AUGUSTE procuration à
M. Richard GAZIGUIAN, Mme Solène FOREST procuration à M. Joël REYNIER, Mme Mélissa
FOULQUE procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUN, M. Gil SILVESTRI procuration à
Mme Martine BOUCHARDY, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, M.
Alain BLANC procuration à Mme Françoise BERNERD, M. Christophe PIERREL procuration à
Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN, Mme
Pimprenelle BUTZBACH procuration à Mme Esther GONON, Mme Marie-José ALLEMAND
procuration à M. Elie CORDIER

Absent(s) :

M. Daniel GALLAND

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Zoubida
EYRAUD-YAAGOUN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir
ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La Ville de Gap est propriétaire d'un appartement de 135,54 m², au 2ème étage de l'immeuble en copropriété (lot 15), sis au 8, place Jean Marcellin, bâti sur la parcelle référencé au cadastre CT 310.

L'appartement libre de toute occupation et nécessitant quelques travaux de rénovation tel que remise aux normes électriques, remplacement des menuiseries et du mode de chauffage, le service des Domaines a évalué ledit bien à 115 210 €, en date du 31 mars 2023.

La publicité de la mise en vente et les visites ont été effectuées par trois agences immobilières gapençaises, à savoir Century 21 Habitat, Cytia et MS Immobilier.

Cette dernière nous a transmis une offre de M. CHAULAN René d'un montant de 145 500,00 € net vendeur, les frais d'honoraires de 9 500,00 € étant à la charge de l'acquéreur.

Cette proposition a été acceptée, étant supérieure à la valeur vénale.

Décision :

Il est proposé sur avis favorables des commissions de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Énergétique, et des Finances réunies respectivement les 4 et 5 juin 2024 de :

- Article 1 : Céder le bien sur le logement à M. CHAULAN René au prix de 145 500,00 €,

- Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions et à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 35

- CONTRE : 4

Mme Charlotte KUENTZ, M. Christophe PIERREL, Mme Pimprenelle BUTZBACH, Mme Esther GONON

- ABSTENTION(S) : 3

Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN, M. Nicolas GEIGER

La Conseillère Municipale Déléguée

Le Secrétaire de Séance

Nina CAL



Zoubida EYRAUD-YAAGOUB



Transmis en Préfecture le : 21 JUIN 2024

Affiché ou publié le : 21 JUIN 2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.